



# Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2021-02, laquelle concerne le lot 5 076 115 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé au 694 rue Dufferin.

La demande consiste à autoriser une marge arrière de 0,55 mètre et une marge latérale de 0,88 mètre pour une remise, alors que l'article 7.7 intitulé "Normes d'implantation" du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que ces marges de reculs minimales soient de 1,5 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 8 mars 2021, à 19 heures.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 25 février 2021.

**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier